**Conditions pour un traitement au moyen d’un appareil nCPAP ou d’un appareil auto-CPAP si vous avez moins de 16 ans**

Un examen du sommeil (examen polysomnographique = PSG) démontre un index d’apnée-hypopnée obstructive (IAHO) ≥ à 5,00/heure ou un index d'apnée obstructive (IAO) ≥ à 1,00/heure.

L'IAHO est le nombre moyen d'apnées obstructives et mixtes + hypopnées obstructives par 60 minutes de sommeil enregistré sous EEG. Pour déterminer cette moyenne, il est tenu compte de la somme du nombre total d'apnées obstructives et mixtes et du nombre total d'hypopnées obstructives (= a) pendant le nombre total de minutes de sommeil enregistré sous EEG (= b).

L'IAHO = (a / b) x 60.

L'IAO est le nombre moyen d'apnées obstructives et mixtes par 60 minutes de sommeil enregistré par EEG. Pour déterminer cette moyenne, il est tenu compte du nombre total d'apnées obstructives et mixtes (= a) pendant le nombre total de minutes de sommeil enregistré par EEG (= b).

L'IAO = (a/b) x 60. »

ATTENTION : Avant de vous traiter au moyen d’un appareil nCPAP ou d’un appareil auto-CPAP, il faut vérifier si d’autres traitements SAOS parmi lesquels l’adenotonsillectomie peut offrir une solution pour votre syndrome des apnées obstructives du sommeil. Dans le cas où une adenotonsillectomie a été réalisée chez vous, le résultat de l’adenotonsillectomie pour la respiration nocturne et la saturation en oxygène est évalué après minimum 3 mois et un traitement au moyen d’un appareil nCPAP ou d’un appareil auto-CPAP n’est instauré par après que si les critères concernant l’IAO ou l’IAHO sont rencontrés.